

## BUDGETS CITADINS A FÈS

Nous avons tenu à mettre en parallèle les budgets des classes riches et moyennes, avec des budgets ouvriers afin de présenter un tableau d'ensemble reflétant bien des niveaux de vie différents de la ville de Fès.

Les résultats que nous publions constituent l'aboutissement d'enquêtes multiples amorcées il y a deux ans environ. Ils tiennent compte des répercussions des récentes dévaluations monétaires et font ressortir la situation courant octobre-novembre 1937.

Dans cette première partie, nous analyserons six budgets qui nous sont apparus, après examen et confrontation, comme de véritables prototypes par rapport à chacune des catégories sociales envisagées.

L'on remarquera que, dans ces budgets, il n'est pas tenu compte du rôle d'appoint que peut jouer, dans certaines autres régions marocaines, le salaire de la femme mariée. C'est qu'en effet, Fès est la ville musulmane par excellence ; les coutumes y sont scrupuleusement observées. La tradition exige qu'en principe la femme mariée ne doit pas travailler.

Si, parfois, on tolère qu'elle s'occupe, c'est sous le toit familial et à des menus travaux de tapisserie et de broderie. Cependant il peut arriver, dans des cas d'espèces, que la femme mariée ait à s'employer au dehors. Mais dans ce cas, en raison des prescriptions du droit musulman, il convient de noter que le produit de son travail appartient à la femme, qui l'utilise pour se procurer des parures notamment, et n'est dès lors d'aucun secours pour le budget familial proprement dit. En fait, ce sont les femmes veuves ou divorcées, ou encore des jeunes filles, qui constituent la grande majorité de la main-d'œuvre féminine à Fès (1).

### Budget n° 1

Ce budget est celui d'une famille de six personnes comprenant le chef de famille, sa femme, deux enfants et deux domestiques nourries et logées. Le chef de famille est un fonctionnaire moyen.

#### I. — REVENUS.

Les revenus de cette famille proviennent uniquement du traitement du chef de famille, soit par an : 26.400 francs.

#### II. — DÉPENSES.

##### 1° Alimentation :

	Francs
Farine : 3 kilos par jour à 2 francs .....	2.190 00
Viande : 1 kg. 500 par jour de mouton à 4 fr. 50 .....	2.463 75
Poisson : 4 kilos par semaine à 3 francs ....	624 00
Volailles : 6 pièces par mois à 5 francs . . .	360 00
Beurre : 3 kilos par mois à 16 francs .....	576 00
Huile : 15 litres par mois, à 6 francs .....	1.080 00
Légumes et fruits : 6 francs par jour .....	2.190 00
Sucre : 20 kilos par mois à 3 fr. 50 .....	840 00
Thé et café : 50 francs par mois .....	600 00
Divers (lait : 720 francs ; condiments : 120 francs ; menthe : 100 francs ; sel : 25 francs) .....	965 00
TOTAL.....	11.888 75

(1) Cf. M. L. L'orientation professionnelle chez les Marocains (*Courrier du Maroc*, 24 septembre 1937). L'auteur évalue à 2.000 le nombre de femmes indigènes de la médina et de Fès-Djedid travaillant à la ville nouvelle de Fès.

##### 2° Logement (maison de trois pièces) :

	Francs
Loyer : 200 francs par mois .....	2.400 00
Chauffage : charbon : 30 francs ; pétrole : 40 francs ; alcool à brûler : 12 francs par mois .....	984 00
Eclairage : 40 francs par mois .....	480 00
Fau : 10 francs par mois .....	120 00
TOTAL.....	3.984 00

##### 3° Habillement :

<i>Chef de famille</i> : 2 costumes : 500 francs ; babouches : 150 francs ; souliers et chaussettes : 200 francs ; chemises : 200 francs ; djellabas : 300 francs ; divers : 100 francs .....	1.450 00
<i>Femme</i> : 2 cafetans : 500 francs ; 1 paire de chaussons brodés : 100 francs ; babouches simples : 150 francs ; tissu pour chemises, farajias et autres : 500 francs ; foulards : 120 francs ; ceintures : 120 francs ; divers : 100 francs .....	1.590 00
<i>Enfants</i> .....	800 00
<i>Domestiques</i> .....	300 00
TOTAL.....	4.140 00

##### 4° Divers :

Lessive : 480 francs ; bain : 360 francs ; fêtes : 500 francs ; distractions, voyages, hôtes, tabac, livres : 3.000 francs ; domestiques : 480 francs ; taxes : 130 francs ; frais médicaux : 600 francs ....	5.550 00
---	----------

#### Budget n° 1 :

Total des revenus .....	26.400 00
Total des dépenses .....	25.562 75
Excédent .....	837 25

### Budget n° 2

Ce budget s'applique à une famille de six personnes également mais appartenant à un milieu social plus modeste. Cette famille comprend le chef de famille, sa femme, deux ascendants, un enfant et une domestique.

Le chef de famille est un petit fonctionnaire (auxiliaire) ; l'un des ascendants travaille.

#### I. — REVENUS.

	Francs
Traitement du chef de famille .....	11.160 00
Salaire de l'ascendant .....	3.600 00
TOTAL.....	14.760 00

#### II. — DÉPENSES.

##### 1° Alimentation :

Farine : 2 kg. 500 par jour .....	1.825 00
Viande : 1 kilo par jour, soit 365 kilos par an, dont 1/4 de bœuf à 3 fr. 75 le kilo et 3/4 de mouton à 4 fr. 50 le kilo ....	1.574 25
Poisson : 2 kilos par semaine, à 2 fr. 50 le kilo .....	260 00
Volailles : 3 pièces par mois, 5 francs .....	180 00
Oufs : 4 douzaines par mois, à 4 francs ..	192 00
Beurre : 2 kilos par mois, à 10 francs .....	240 00

	Francs
Huile : 10 litres par mois, à 6 francs .....	720 00
Légumes et fruits : 5 francs par jour .....	1.825 00
Sucre : 15 kilos par mois, à 3 fr. 50 .....	630 00
Thé : 25 francs par mois ; café : 5 francs par mois .....	360 00
Divers (lait : 180 francs ; condiments : 100 francs ; menthe : 84 francs ; sel : 15 francs) .....	379 00
<b>TOTAL.....</b>	<b>8.185 25</b>

2° Logement (maison de trois pièces) :

Loyer : 175 francs par mois .....	2.100 00
Chauffage : charbon : 60 francs par mois ..	720 00
Éclairage et eau : 25 francs par mois .....	300 00
<b>TOTAL.....</b>	<b>3.120 00</b>

3° Habillement :

Chef de famille .....	1.055 00
Sa femme .....	880 00
Ascendants .....	800 00
Enfant (fille) .....	200 00
<b>TOTAL.....</b>	<b>2.935 00</b>

4° Divers :

Lessive : 240 francs ; bain : 240 francs ; fêtes : 300 francs ; distractions, voyages, hôtes, tabac : 640 francs ; taxes : 15 fr. 50 ; autobus : 550 francs .....	1.985 50
<b>TOTAL.....</b>	<b>1.985 50</b>

Budget n° 2 :

Total des revenus .....	14.760 00
Total des dépenses .....	16.225 75
<b>Déficit .....</b>	<b>1.465 75</b>

**Budget n° 3**

Ce budget concerne une famille de quatre personnes comprenant le chef de famille, sa femme, un enfant et une domestique.

Le chef de famille est chaouch dans une administration publique ; il joint à ses appointements une pension de mutilé de guerre.

I. — REVENUS.

	Francs
Appointements : 735 francs par mois ....	8.820 00
Pension : 900 francs par trimestre .....	3.600 00
<b>TOTAL.....</b>	<b>12.420 00</b>

II. — DÉPENSES.

1° Alimentation :

Farine : 2 kilos par jour, à 2 fr. 50 .....	1.460 00
Viande : 500 grammes par jour, soit environ 184 kg. 500 par an dont 1/3 de bœuf et 2/3 de mouton respectivement à 3 fr. 75 et 4 fr. 50 le kilo .....	784 00
Poisson : 5 kilos par mois, à 2 fr. 50 .....	150 00
Volailles : 4 pièces par mois, à 5 francs ....	240 00
Oufs : 15 pièces par mois .....	60 00
Beurre : 2 kilos à 10 francs .....	240 00
Huile : 5 litres par mois, à 6 francs .....	360 00
Légumes et fruits : 4 francs par jour .....	1.460 00
Sucre : 13 kilos par mois, à 3 fr. 50 .....	546 00
Thé et café : 25 francs par mois .....	300 00
Divers (lait : 365 francs ; condiments : 100 francs ; menthe : 90 francs ; sel : 35 francs ; miel : 30 francs) .....	620 00
<b>TOTAL.....</b>	<b>6.220 00</b>

2° Logement (maison de trois pièces) :

	Francs
Loyer : 140 francs par mois .....	1.680 00
Chauffage : charbon : 40 francs par mois..	480 00
Éclairage : 19 francs par mois .....	228 00
Eau .....	60 00
<b>TOTAL.....</b>	<b>2.448 00</b>

3° Habillement :

Chef de famille .....	988 00
Sa femme .....	1.010 00
Enfant .....	200 00
<b>TOTAL.....</b>	<b>2.198 00</b>

4° Divers :

Lessive : 120 francs ; bain : 230 francs ; fêtes : 300 francs ; domestique : 480 francs ; autobus : 360 francs ; allumettes : 10 francs ; taxes : 15 fr. 50 ; voyages : 200 francs .....	1.715 50
<b>TOTAL.....</b>	<b>1.715 50</b>

Budget n° 3 :

Total des revenus .....	12.420 00
Total des dépenses .....	12.581 50
<b>Déficit .....</b>	<b>161 50</b>

**Budget n° 4**

Il s'agit du budget d'une famille de trois personnes : le chef de famille, sa femme et un enfant. Le chef de famille est ouvrier serrurier.

I. — REVENUS.

	Francs
Salaire du chef de famille : 10 francs par jour .....	3.000 00

II. — DÉPENSES.

1° Alimentation :

Farine : 35 kilos par mois, à 2 fr. 15 .....	913 00
Cuisson : 0 fr. 10 par jour .....	36 50
Viande : 2 kilos de mouton par mois, à 5 francs .....	120 00
Huile : 1 litre par mois, à 6 fr. 50 .....	78 00
Sucre : 11 kg. 400 par mois, à 3 fr. 50 .....	480 00
Thé : 1 kg. 250 par mois, à 20 francs .....	300 00
Légumes : 9 francs par mois .....	108 00
<b>TOTAL.....</b>	<b>2.035 50</b>

2° Logement (une pièce) :

Loyer : 40 francs par mois .....	480 00
Charbon : 18 francs par mois .....	216 00
Pétrole : 5 litres par mois, à 9 fr. 25 .....	111 00
<b>TOTAL.....</b>	<b>807 00</b>

3° Habillement :

Vêtements et chaussures d'occasion .....	100 00
--	--------

4° Divers :

Savon mou : 1 kg. 500 par mois, à 3 francs.	54 00
Fêtes, bains, transports .....	50 00
<b>TOTAL.....</b>	<b>104 00</b>

Budget n° 4 :

Total des revenus .....	3.000 00
Total des dépenses .....	3.046 50
<b>Déficit .....</b>	<b>46 50</b>

**Budget n° 5**

Ce budget concerne une famille de trois personnes :  
le chef de famille, sa femme et un jeune enfant.  
Le chef de famille est ouvrier menuisier.

**I. — REVENUS.**

Salaire du chef de famille : 7 fr. 50 par jour. Francs  
2.250 00

**II. — DÉPENSES.****1° Alimentation :**

Farine : 35 kilos par mois, à 2 fr. 15 ..... 913 00  
Cuisson : 0 fr. 10 par jour ..... 36 50  
Viande : 1 kilo de bœuf à 4 fr. 50 et 1 kilo  
de mouton à 5 francs par mois ..... 114 00  
Huile : 1 litre par mois, à 6 fr. 50 ..... 78 00  
Sucre : 13 kg. 300 par mois, à 3 fr. 50 .... 560 00  
Thé : 500 grammes par mois, à 16 fr. 10 le  
kilo ..... 96 60  
Légumes : 5 francs par mois ..... 60 00

TOTAL..... 1.858 10

**2° Logement (une pièce) :**

Loyer : 30 francs par mois ..... 360 00  
Charbon : 10 kilos à 0 fr. 45 par mois ..... 54 00  
Pétrole : 3/4 de bidon de 5 litres par mois,  
à 9 fr. 25, le bidon de 5 litres environ. .... 83 00

TOTAL..... 497 00

**3° Habillement :**

Vêtements et chaussures d'occasion ..... 80 00

**4° Divers :**

Savon : 1 kg. par mois, à 3 francs ..... 36 00  
Fêtes, bains, transports ..... 30 00

TOTAL..... 66 00

**Budget n° 5 :**

Total des revenus ..... 2.250 00

Total des dépenses ..... 2.501 10

Déficit ..... 251 10

**Budget n° 6**

Ce budget est celui d'une famille de trois person-  
nes : le chef de famille, sa femme et un enfant.  
Le chef de famille est manoeuvre sur un chantier.

**I. — REVENUS.**

Salaire du chef de famille : 6 francs par  
jour ..... Francs  
1.800 00

**II. — DÉPENSES.****1° Alimentation :**

Farine : 25 kilos par mois, à 2 fr. 15 ..... 635 00  
Cuisson : 0 fr. 10 par jour ..... 36 50  
Viande : 1 kilo de bœuf à 4 fr. 50 et 1 kilo  
de mouton, à 5 francs, par mois ..... 114 00  
Huile : 1 litre par mois, à 6 fr. 50 ..... 78 00  
Sucre : 8 kilos par mois, à 3 fr. 50 ..... 280 00  
Thé : 500 grammes par mois, à 15 fr. 10.. 90 60  
Légumes : 7 fr. 50 par mois ..... 90 00

TOTAL..... 1.324 10

**2° Logement (une pièce) :**

Loyer : 25 francs par mois ..... 300 00  
Charbon : 10 kilos à 0 fr. 45 par mois ..... 54 00  
Pétrole : 3 litres par mois ..... 66 60

TOTAL..... 420 60

**3° Habillement :**

Vêtements et chaussures d'occasion ..... 80 00

**4° Divers :**

Savon : 2 kilos par mois, à 3 francs ..... 72 00  
Fêtes, bains et transports ..... 20 00

TOTAL..... 92 00

**Budget n° 6 :**

Total des revenus ..... 1.800 00

Total des dépenses ..... 1.916 70

Déficit ..... 116 70

**Tableau récapitulatif des budgets par catégories de dépenses en chiffres absolus et en pourcentages.**

Numéro du budget	Nombre de personnes	Alimentation	Logement	Habillement	Divers	Excédent (+) Déficit (-)
1	6	11.888,75 46,5 %	3.984,00 15,6 %	4.140,00 16,2 %	5.550,00 21,7 %	+ 837,25
2	6	8.185,25 50,5 %	3.120,00 19,2 %	2.935,00 18,1 %	1.985,5 12,2 %	- 1.465,75
3	4	6.220,00 49,4 %	2.448,00 19,4 %	2.198,00 17,4 %	1.715,5 13,7 %	- 161,50
4	3	2.035,50 66,8 %	807 26,5 %	100,00 3,3 %	104,00 3,4 %	- 46,50
5	3	1.858,10 74,3 %	497,00 19,8 %	80,00 3,2 %	66,00 2,7 %	- 251,10
6	3	1.324,10 69,2 %	420,60 21,9 %	80,00 4,1 %	92,00 4,8 %	- 116,70

La première remarque qui s'impose c'est que sur six budgets examinés, cinq présentent un déficit.

Encore faut-il observer que dans le budget n° 1, qui est excédentaire, le chef de famille jouit d'une situation privilégiée parce qu'il fait partie de la catégorie relativement restreinte des fonctionnaires indigènes touchant des indemnités pour charges de famille.

L'existence même de ces déficits ne doit pas induire en erreur. En effet, il importe de considérer le problème non pas à l'état statique, mais du point de vue dynamique. En effet, ces déficits ont pris naissance avec les années exceptionnelles de crise ; ils se sont accentués du fait du décalage entre la hausse rapide du coût de la vie et le réajustement des salaires. Enfin, il ne faut pas oublier que les indigènes ignorent à peu près complètement, surtout dans les couches sociales les moins élevées, ce qu'est un budget familial. L'on comprend, dès lors, que l'adaptation des dépenses à des recettes dont le pouvoir d'achat est amoindri ne se fasse qu'avec un certain retard.

Dans les cas considérés, pour combler le déficit, le chef de famille, après avoir vécu un certain temps sur le crédit que lui consentent ses fournisseurs (épiciers, boucher), doit se résigner à avoir recours à l'usurier. Souvent il lui faudra vendre divers objets mobiliers (couvertures, plateaux) pour se procurer quelque argent liquide et solder ainsi ses dettes.

Dans le tableau ci-dessus nous avons résumé les résultats reproduits en tête de cette étude.

#### Dépenses d'alimentation

Les dépenses d'alimentation sont de beaucoup les plus importantes, quel que soit le budget envisagé.

Par ailleurs, la part de ces dépenses dans la somme des dépenses totales est inversement proportionnelle au montant des revenus. Elle coïncide dans les budgets inférieurs avec le minimum vital, c'est-à-dire avec le chiffre au-dessous duquel il est impossible de descendre sans compromettre l'existence même des membres de la famille.

Ces constatations ont été constamment faites dans les enquêtes sur les budgets familiaux (1) entreprises dans tous les pays.

Le tableau suivant donne les résultats du calcul de la consommation moyenne journalière par personne, pour six denrées essentielles, tirée de chacun des budgets examinés plus haut.

Consommation moyenne journalière par personne

NUMÉRO du budget	FARINE (grammes)	VIANDE (grammes)	HUILE (centilitres)	LÉGUMES (francs)	THÉ (grammes)	SUCRE (grammes)
1	500	250	8	1	11	111
2	416	166	5	0,83	7	83
3	500	125	4	1	8	108
4	388	22	1	0,10	14	126
5	388	22	1	0,05	5	147
6	277	22	1	0,08	5	88

La consommation de farine diminue d'une manière à peu près continue au fur et à mesure que le revenu se réduit ; pour le budget n° 6, elle n'atteint plus que 55,4 % de ce qu'elle est dans le budget n° 1.

(1) Cf. Conférence économique internationale, Genève, 4 mai 1927. Rapport sur les niveaux de vie des ouvriers dans différents pays, page 45.

Mais c'est surtout sur la viande que portent les restrictions ; celles-ci sont de plus de 90 % dans le budget n° 6 par rapport au budget n° 1. De plus, il faut rappeler que dans les budgets n° 1, 2 et 3 à la consommation de viande vient s'adjoindre celles relativement importante du poisson et des volailles. La différence n'en apparaît que plus forte.

En ce qui concerne l'huile et les légumes, l'écart qui sépare les trois premiers budgets des trois derniers est considérable. Et encore faut-il noter que la différence porte non seulement sur la quantité, mais encore sur la qualité et la variété. C'est ainsi que les budgets très réduits ne permettent pas l'achat régulier de fruits et de végétaux à feuilles vertes si riches en vitamines et en produits minéraux.

La consommation de thé dans le budget n° 6 ressort à 45,4 % seulement de ce qu'elle est dans le budget n° 1. A souligner (constatation imprévue) l'usage comparativement grand qui est fait de cette denrée dans le budget n° 4 par rapport aux autres budgets, même plus importants. Mentionnons que dans les budgets n° 5 et 6, la consommation n'a pu être maintenue au niveau constaté, et qui est pourtant relativement peu élevé, que par des sacrifices consentis sur la qualité du produit.

La consommation de sucre est moins forte d'environ 20 % dans le budget n° 6 que dans le budget n° 1. Cette baisse est la plus faible de celles relevées pour les autres denrées. Il semble que pour les six budgets considérés, la consommation de sucre apparait comme particulièrement vitale. Par ailleurs, l'on remarque qu'elle est particulièrement élevée dans les budgets n° 3, 4 et 5. Il semble que la forte proportion des dépenses de sucre afférentes à ces budgets indique bien que les indigènes appartenant aux catégories correspondantes recherchent dans cette denrée les calories qui leur sont indispensables.

#### Dépenses de logement

La part des dépenses de logement présente une certaine stabilité relative dans les différents budgets, avec quelque tendance à s'élever dans les budgets à faible revenu.

Mais, si l'on scrute le détail, on voit que si dans les budgets n° 4, 5 et 6, les dépenses de logement ont pu être réduites numériquement à un faible niveau, c'est parce que les trois personnes qui composent chacune des familles correspondantes se sont contentées pour habitation d'un logement de une pièce seulement. En regard, les familles de six personnes (budgets n° 1 et 2) et de quatre personnes (budget n° 3) occupent respectivement une maison de trois pièces.

Enfin, les dépenses de chauffage, d'éclairage et d'eau, relativement élevées dans les budgets n° 1, 2 et 3, se fixent à des chiffres modestes dans les trois autres budgets.

#### Dépenses d'habillement

Les familles dont les revenus correspondent aux budgets n° 1, 2 et 3 consacrent une proportion sensiblement identique de leurs ressources aux achats de vêtements. Comme il est d'usage dans les villes, c'est surtout lors de l'Aïd-es-Srir que s'achètent djellabas, babouches, cafetans, soieries, etc.

Pour les budgets inférieurs, les dépenses d'habillement sont très limitées : 3 à 4 % du revenu, soit 80 francs à 100 francs par an. Il s'agit à peu près uniquement de vêtements et de chaussures usagés achetés chez le fripier ou au souk.

**Dépenses diverses**

La fraction des dépenses dites « diverses » présente dans ses grandes lignes cette analogie avec celle consacrée à l'habillement qu'elle est directement proportionnelle au revenu.

C'est qu'en effet dans les budgets inférieurs les parts combinées des dépenses d'alimentation et de logement laissent fort peu de disponibilités à l'indigène pour

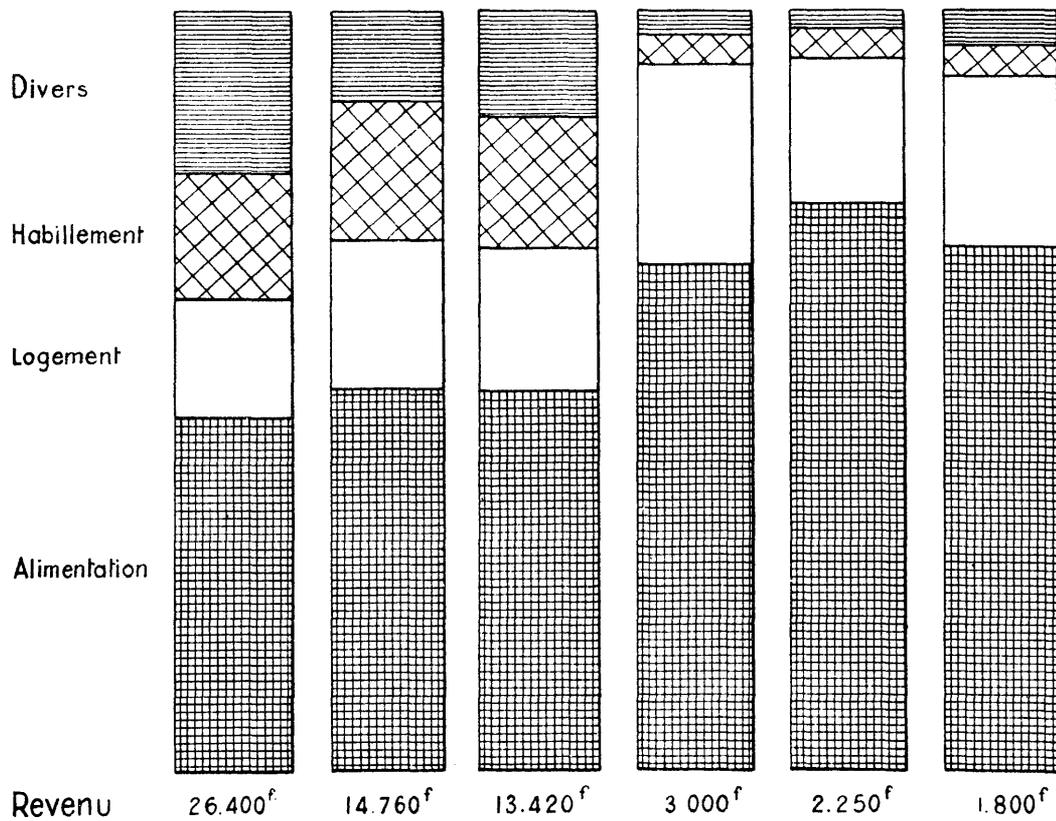
l'habillement, d'une part, et pour les dépenses diverses, d'autre part.

Il semble que si, pour l'établissement du salaire minimum, il importe d'avoir toujours en vue les dépenses indispensables qui sont liées à l'alimentation et au logement, l'observation de l'évolution des dépenses diverses constituera un moyen sûr de contrôle du relèvement du niveau de vie des indigènes.

BAHINI AHMED.

LUCAS GEORGES.

### Pourcentage des différents chapitres de dépenses par catégories de revenus, à Fès



*Bahini Ahmed  
Lucas Georges*